

Rapport de commencement

1. Information de base

Nom : MAMPUYA LUVUANGU

SABI OLEKO

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)

Organisation : Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage

Position : MAMPUYA LUVUANGU : Directeur des Etudes et Planification

SABI OLEKO : Point Focal Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

2. Situation actuelle relative à la mise en œuvre des Plans d'action pour l'alignement PDDAA-SNDR dans votre pays, qui ont été formulés lors de la formation de l'année précédente

- (1) Après la tenue, en novembre 2013, du Business Meeting pour le financement du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), élaboré dans le cadre du PDDAA, le Gouvernement de la RDC s'attèle depuis à la mise en œuvre des projets issus du PNIA. L'exemple le plus récent est le démarrage depuis juillet 2014 du parc agro industriel de Bukanga Lonzo dans le Bandundu (Kwango). Ce projet, qui a coûté 82 millions de dollars USD, a été financé sur fonds propres du Gouvernement. Il vise essentiellement la culture du maïs, du soja, des légumes et le petit élevage (porcin et volaille). En outre, les autres partenaires du Gouvernement, mettent aussi en œuvre des projets alignés avec le PNIA, notamment le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) avec le projet de maraîchage et la Banque Mondiale avec le Projet de développement des Pôles de Croissance.
- (2) Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, plusieurs actions significatives ont été menées. Il y a d'abord eu la finalisation des notes conceptuelles de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). Il convient de signaler que la conception desdites notes a été faite après une large consultation des principaux bailleurs de fonds qui avaient pris l'engagement au cours du Business Meeting de financer la mise en œuvre des projets issus du PNIA. En plus, une nouvelle Task Force « semence » a été mise en place pour aider à relancer la filière semencière riz en République Démocratique du Congo. Cette Task Force comprend les experts du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, mais également de l'Institut National d'Etude et de Recherche Agronomique (INERA), ainsi que de toutes les autres personnes-ressources en la matière. Par ailleurs, plusieurs rencontres ont eu lieu dans le cadre de la stratégie de communication pour la promotion de l'alignement du PDDAA avec la SNDR.

- (3) Plusieurs institutions ont été mises à contribution en vue de promouvoir l'alignement du PDDAA et de la SNDR. Il s'agit de (i) Service National de Vulgarisation ; (ii) Service National de Semences (iii) Programme National Riz ; (iv) Institut National d'Etude et de Recherche Agronomique ; Direction de Production et Protection des Végétaux ; (v) Service National des Statistiques Agricoles et (vi) Direction des Etudes et de la Planification.
- (4) Les principales bonnes pratiques sont : (i) l'élaboration des notes conceptuelles dans un cadre participatif réunissant les acteurs du PDDAA et de la riziculture ; (ii) les séances de consultation organisées par la Task Force riz auprès des principaux bailleurs de fonds du PNIA en vue d'assurer le financement des notes conceptuelles de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture ; (iii) l'endossement par le Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage des notes conceptuelles de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture et (iv) la constitution d'une Task Force « semence » riz, réunissant les acteurs du PDDAA et de la riziculture

3. Obligations de votre organisation ou département et pour vous-même

- (1) Le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage a pour rôle global d'assurer la planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la pisciculture, de sylviculture et de l'élevage. Il a de ce fait supervisé la mise en œuvre du PDDAA et le processus de formulation de la SNDR. Il lui revient donc de superviser de manière globale l'alignement du PDDAA et de la SNDR. En outre, les notes conceptuelles de la SNDR ont été endossées par le Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage, qui les a officiellement transmis aux bailleurs de fonds en vue d'en obtenir les financements.
- (2) La Direction des Etudes et de la Planification (DEP) a la charge d'élaborer les politiques de développement agricole, de procéder à l'identification et à la formulation des projets et de faire le suivi et l'évaluation de l'exécution de ces derniers. C'est ainsi que notre département a piloté, sur le plan technique, le processus de mise en œuvre du PDDAA et le processus de formulation de la SNDR. De ce fait, la DEP a veillé à l'alignement de la SNDR dans le PNIA, et surtout la DEP a diffusé auprès des parties prenantes du PDDAA les notes conceptuelles issues de la SNDR

4. Difficultés rencontrées par le secteur du riz en général

- (1) Les maux qui affectent le secteur rizicole sont multiples et identiques à ceux qui frappent les autres cultures. Il s'agit principalement de : (i) faiblesse de financement ; (ii) insuffisance des aménagements hydro-agricoles ; (iii) absence de l'organisation de la filière semencière en dehors des zones couvertes par des projets ; (iv) faiblesse de services agricoles de base (recherche et vulgarisation, mécanisation, fertilisants et intrants connexes) et (v) la faiblesse des prix du riz offerts aux producteurs due entre autres à la difficulté d'évacuation de la production suite au mauvais état des voies de communication et à l'insuffisance de moyens de transport.

- (2) Dans le cadre de la SNDR, plusieurs mesures ont été envisagées pour juguler la contre performance du secteur rizicole. Il s'agit : (i) le renforcement de la recherche et de la vulgarisation ; (ii) l'organisation de la filière semencière ; (iii) la diffusion des variétés adaptées à la riziculture pluviales telles que les NERICA ; (iv) la mise à disposition des intrants aux producteurs à des prix abordables ; (v) l'amélioration de la qualité du riz produit localement ; (vi) la facilitation de l'accès au marché et à l'information ; (vii) l'expansion des aménagements hydro-agricoles en vue de promouvoir la riziculture irriguée et de bas-fond ; (viii) la stabilisation de la riziculture pluviale ; (ix) l'organisation des paysans en coopératives et renforcement de leurs capacités et (ix) la promotion du Partenariat-Public-Privé.
A travers les projets actuellement exécutés par le Gouvernement, les bailleurs de fonds et le secteur privé, ces différentes stratégies sont entrain d'être expérimentées.
- (3) Le plan actuel consiste à poursuivre avec les efforts déjà engagés et surtout de trouver des financements pour la mise en œuvre des notes conceptuelles de la SNDR.
- (4) Au cours de la première session organisée l'année passé, l'accent a été mis sur l'alignement du PDDAA et de la SNDR. Des notes conceptuelles alignées au Plan National d'Investissement Agricole ont été produites. Le plus important pour nous aujourd'hui, c'est de voir comment ces différentes notes conceptuelles pourront être mises en œuvre. Notre principale attente est que cette nouvelle session nous offre des outils nécessaires à la mise en œuvre des notes conceptuelles. Plus spécifiquement, nous souhaitons que la session s'appesantisse sur l'une des thématiques identifiées dans les notes conceptuelles (aménagement hydro-rizicole par exemple) et fournisse aux participants les outils nécessaires pour son exécution.

5. Défis dans l'application de la SNDR

- (1) Les défis sont essentiellement de deux ordres : les défis financiers et les défis en termes de renforcement de capacités.
- (2) En termes de défis financiers, il convient de noter que les Etas africains enregistrent depuis les décennies 1980 et 1990 une baisse continue des investissements dans le secteur agricole. Cela est le résultat des programmes d'ajustement structurel imposé par les IFI (Institutions Financières Internationales). La RDC n'a pas échappé à la situation, et malgré l'engagement de Maputo en 2003, la situation ne s'est guère améliorée avec un budget consacré au secteur agricole atteignant difficilement les 3% du budget national. Cette situation de désinvestissement a touché toutes les cultures, en particulier celle du riz. Pour sortir de cette situation, il faut non seulement compter sur les financements publics (Gouvernement et bailleurs de fonds), mais aussi envisager l'implication du secteur privé, à travers le développement des Partenariats-Publics-Privés efficaces et innovants. L'amélioration du climat des affaires constitue également une piste de solution en vue de drainer les investissements privés dans le secteur agricole en général et rizicole en particulier. L'autre grand défi concerne le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la filière rizicole. En effet, tout le long de la filière rizicole, il y a nécessité de renforcer les capacités, en commençant par les semences, jusqu'à

la transformation, en passant par les techniques de production. Le diagnostic de la filière rizicole démontre que les agriculteurs ne disposent pas de semences performantes capables de les aider à augmenter leur productivité. En outre, les techniques de production demeurent archaïques, sans parler des techniques de conservation et de transformation inadéquates qui ne permettent pas au riz africain de bien se comporter face à la concurrence étrangère.

- (3) La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture a été élaborée en vue d'apporter des solutions aux problèmes que rencontre actuellement la filière rizicole. L'exécution des projets issus de la SNDR demeure le seul moyen pour améliorer la situation actuelle. C'est ainsi qu'un plaidoyer est nécessaire pour mobiliser les financements à la fois publics (Gouvernement et Bailleurs de fonds) et privés en vue de mettre en œuvre la SNDR.
- (4) Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), élaboré dans le cadre du PDDAA, constitue l'unique cadre fédérateur des interventions dans le secteur agricole de la République Démocratique du Congo. Il renferme les priorités en matière de développement agricole. A ce titre, l'alignement de la SNDR au PDDAA/PNIA est primordial car cela permettra de faire de la SNDR une priorité et le volet rizicole du PNIA.
- (5) La formation doit nous aider à renforcer nos capacités, en nous dotant notamment des outils pour une mise en œuvre réussie de certaines de nos notes conceptuelles, qui sont au fait des idées de projet qui doivent être exécutées. En outre, il sera intéressant au cours de la formation d'étudier les méthodes de lobbying et de plaidoyer en vue de la mobilisation des financements en faveur de la SNDR.

6. Difficultés de promouvoir l'alignement entre le PDDAA et le processus CARD/SNDR

- (1) Parmi les difficultés nous pouvons citer : (i) faible appropriation du processus CARD de la part des autorités et (ii) absence d'un cadre institutionnel approprié.
- (2) Pour le moment, la Task Force Riz continue à faire la promotion du processus CARD/SNDR auprès des autorités (Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage) et des bailleurs de fonds
- (3) Pour le moment, il est juste envisager de continuer à faire ce qui se fait déjà, c'est-à-dire parler du processus CARD/SNDR aux décideurs
- (4) Le secrétariat de la CARD doit faire ce qui suit : (i) un plaidoyer auprès des autorités congolaises en vue de l'appropriation du processus CARD/SNDR ; (ii) un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds en vue de l'appropriation du processus CARD/SNDR et (iii) une mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds publics et privés pour la mise en œuvre de la SNDR.